

(N^o 88.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUIN 1865.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi concernant les réclamations en matière d'application des lois sur les contributions directes.

(Voir les Nos 158 et 155 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; le Baron GRENIER, le Comte
D'ASPREMONT LYDEN, FORTAMPS, BISCHOFFSHEIM, et MALOU, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission des Finances a examiné le Projet de Loi tendant à donner
aux députations permanentes le droit de statuer sur les réclamations, en
matière de contributions directes, et à ouvrir le recours en cassation contre
les décisions rendues par les députations.

Aucune objection n'a été présentée contre ce Projet.

Il est en quelque sorte le complément du système consacré par nos lois
organiques et par des lois spéciales.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
J. MALOU.